

exemple, ceux qui ont trait à la Compagnie des jeunes Canadiens et également la question du secrétariat des plans spéciaux chargé de coordonner les diverses activités de la guerre à la pauvreté a fait l'objet de déclarations nombreuses de la part du premier ministre (M. Pearson).

Quant à d'autres statuts qui, présentement, sont la responsabilité administrative du président du Conseil privé, il en sera discuté à l'occasion de l'étude des crédits de certains autres ministères. Par exemple, lorsque viendront les crédits du ministère de la Justice, les problèmes ayant trait aux enquêtes sur les coalitions seront discutés; lorsque seront entendus les crédits du Secrétariat d'État, les questions touchant les brevets d'invention, les marques de commerce, les droits d'auteurs et également les corporations, seront discutées.

Dans les circonstances, je pense qu'il est préférable que nous passions à l'examen des crédits comme tels.

[Traduction]

M. Winkler: Monsieur le président, la question dont je me propose de traiter incessamment sera peut-être jugée irrecevable. Il est difficile de préciser de quelle autorité elle relève car, d'une manière générale, elle relève de la compétence générale du gouvernement. Je tiens à signaler au comité ce que je pense du problème qui se pose immanquablement d'année en année au sujet des députés, du personnel et des bureaux. Nos responsabilités s'accroîtront surtout à la suite du remaniement de la carte électorale, et bon nombre de députés devront abattre beaucoup plus de besogne qu'aujourd'hui. J'estime que le gouvernement devrait étudier ce problème.

De temps à autre, des idées ont été émises quant aux moyens de résoudre les problèmes dont j'ai parlé. Il n'y a pas très longtemps, le ministre des Travaux publics a parlé de la façon dont il tâcherait peut-être de résoudre le problème de stationnement. Il y a deux jours un autre député a proposé de creuser, ici et là, la colline du Parlement pour aménager un terrain de stationnement souterrain.

Quant aux bureaux des députés, je connais comme mon homologue du côté ministériel les difficultés qu'on rencontre pour fournir suffisamment de place aux députés, d'autant plus que certains ont peut-être plus de responsabilités que d'autres. Le gouvernement devrait projeter la construction d'autres bureaux sur la colline du Parlement; ce n'est bien entendu qu'une simple suggestion. Peut-être pourrait-on aménager au fond du terrain sur les bords de la rivière, une sorte de

[L'hon. M. Favreau.]

structure enveloppante. Ce serait réalisable je pense. Je me suis renseigné et il semble que ce soit possible.

En aménageant des locaux supplémentaires, le gouvernement pourrait résoudre le problème des bureaux des députés mais aussi celui du personnel et des organismes associés qui se sont multipliés avec le temps. Le rendement du personnel et des organismes associés s'en trouverait accru et leurs fonctions visent la Chambre des communes et ses responsabilités connexes.

M. Prittie: Monsieur le président, avant de commencer mon intervention, j'aimerais savoir si le président du Conseil privé fera une déclaration relative à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce. Lorsque la Chambre a été saisie des crédits du ministère de la Justice le 4 mars dernier, j'ai demandé au ministre de la Justice s'il ne ferait pas une déclaration relative aux enquêtes sur les coalitions. La déclaration du ministre figure à la page 2214 du compte rendu, et je cite:

Monsieur le président, en réponse à l'honorable représentant, je dirai que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions relève de la compétence du président du Conseil privé, qui, j'imagine, s'occupera de ces questions.

J'aimerais donc demander au président du Conseil privé s'il ne ferait pas une déclaration maintenant?

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, je n'ai aucune déclaration à faire en ce moment concernant le ministère et la politique du gouvernement. Je suppose qu'au moment où a été dit ce que vient de citer le député, on pensait que je serais en mesure de faire une déclaration prochainement.

De nombreux pourparlers ont eu lieu et se poursuivent et on travaille assidûment en ce moment en vue de développer la politique du gouvernement et de mettre au point dans le cadre de la division sur les coalitions une organisation qui aura plus d'efficacité et une plus grande portée. Néanmoins, j'informe le comité que je ne suis pas en mesure actuellement de divulguer les plans du gouvernement à cet égard, mais que j'espère pouvoir le faire bientôt. Dès que cette question aura été réglée, je ferai une déclaration à la Chambre.

M. Prittie: Je suis déçu d'apprendre que le ministre ne puisse faire de déclaration en ce moment. Ce domaine semble faire l'objet d'études poussées depuis très longtemps.

Je ne vais pas répéter aujourd'hui ce que j'ai déjà dit à maintes reprises. J'ai traité du sujet en février et j'ai cité des passages du